Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260917-DELIB_52_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline, Roland JEHAN, Céline RABARDEL.

Procuration : Patrick ESNAULT à HESRY Catherine

Secrétaire de séance : GUITTON Caroline

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Date de la convocation : 09/09/2026

2026-52 SNCF réseau : cession d'une portion de chemin rural ZD N°3

La Commune de TRAMAIN est propriétaire d'un ensemble foncier cadastré section ZD n° 3, pour une contenance totale de 4 869 m². Il est précisé que la partie de l'emprise concernée par la présente cession, anciennement identifiée comme chemin, est aujourd'hui constituée d'une portion de terre et ne supporte aucune circulation.

La SNCF a fait connaître à la Commune son intérêt pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle, d'une superficie de 59 m², en vue de conforter la paroi ferroviaire.

La partie conservée par la Commune après détachement de l'emprise cédée représentera une surface de 4 810 m².

Les parties conviennent que la présente promesse est consentie sous condition suspensive de l'adoption par la Commune de TRAMAIN d'une délibération autorisant la cession de l'emprise concernée au profit de SNCF Réseau.

Il est convenu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SNCF Réseau.

Les travaux sont prévus en septembre 2027.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de vendre à 1€ le m2 les 59 m2 portion de la parcelle ZD N°3.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260917-DELIB_52_2026-DE

- AUTORISE M. Le maire à signer tout document en lien avec cette délibération

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Le secrétaire

Caroline GUITTON

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)